

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1340

21 juin 2011

SOMMAIRE

APN Finance Company S.à r.l.	64298	HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l.	64303
APN Property Holdings (No. 1) S.à r.l. ...	64319	Immo Logistic Leder (SPF) S.A.	64304
APN Property Holdings (No. 2) S.à r.l. ...	64320	Interagora S.à r.l.	64298
APN Property Holdings (No. 5) S.à r.l. ...	64320	IVG Luxembourg S.à r.l.	64285
Bill Boy Group S.A.	64310	Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à r.l.	64314
bpfBOUW UK Investments S.à r.l.	64274	LONDON Piccadilly	64291
Brevan Howard Investment Fund	64306	MA.GI.KI.ZO. Holding S.A.	64292
Brevan Howard Investment Fund II	64315	Mercury Investments S.A.	64284
Casa-B Holding S.A.-SPF	64308	MTC Gas Luxembourg Holdings S.à r.l. ..	64294
Centerscape Europe S.à r.l.	64303	MTC Gas Transport Holdings S.à r.l.	64315
Corsica Paradise S.A.	64302	Nina Finance S.A.	64286
CROWN PREMIUM Private Equity IV SI- CAV-FIS	64302	Niran S.A.	64289
Cyclone Holdings Luxembourg S.à r.l.	64287	Niran S.A.H.	64289
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l.	64302	Ora Solutions	64293
EP Megaron S.A.	64320	Patri	64285
Europartners Multi Investment Fund	64299	Plastic Products Holding S.A.	64313
Financière Figaro S.à r.l.	64303	Plastic Products (SPF) S.A.	64313
Fintech Cable Holdings S.à r.l.	64286	Robeco All Strategies Funds	64299
First Foods S.A.	64306	Sedlen Holding S.à r.l.	64320
Flexifund	64289	SL II NXP S.à r.l.	64289
Ginestra Investment NV & Cie	64304	Société d'Investissements Cime S.A.	64304
Gotam Umbrella Fund (Lux) Sicav	64308	Sopico S.à r.l.	64314
Hansa Private Equity Partners S.à r.l.	64319	StepStone Mezzanine Partners Luxem- bourg S.à r.l.	64286
HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l.	64303	V & J S.à r.l.	64298

bpfBOUW UK Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.241.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of April,

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) who will be the depositary of the present deed,

Appeared the following:

Stichting Bedrijfstakpensioenfondsvoor de Bouwnijverheid, a foundation incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Basisweg 10, 1043AP Amsterdam, the Netherlands, registered under the number 0205831600, represented by Bouwinvest Real Estate Investment Management B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at La Guardiaweg 4, 1043 DG Amsterdam, and registered with the trade register of the Chambers of Commerce under the number 41199545,

represented by Mr. Thierry Somma, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "bpfBOUW UK Investments S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquisition of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person. The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twenty thousand Pounds Sterling (GBP 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital. The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting. The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company,

acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power. In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party

by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting on 15 April of each year, at 12:00 noon.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting. An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting. Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation. After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each. Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (1.000.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2011.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following managers as Class A Managers for an unlimited period:

- Mr Robert van 't Hoef, born in Schiedam on 13 January 1958, with professional address at 46A avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr Jean-Jacques Josset, born in Saint-Quentin on 12 June 1974, with professional address at 46A avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

and to appoint Stichting Bedrijfstakpensioenfondsvoor de Bouwnijverheid, a foundation incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Basisweg 10, 1043AP Amsterdam, the Netherlands, registered under the number 0205831600, represented by Bouwinvest Real Estate Investment Management B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at La Guardiaweg 4 1043 DG Amsterdam, and registered with the trade register of the Chambers of Commerce under the number 41199545, as Class B Manager for an unlimited period.

2. Resolved that the registered office shall be at 46A avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail. The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le huit avril,

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) qui restera dépositaire de la présente minute, A comparu:

Stichting Bedrijfstakpensioenfondsvoor de Bouwnijverheid, une fondation constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Basisweg 10, 1043AP Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 0205831600, représentée par Bouwinvest Real Estate Investment Management B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à La Guardiaweg 4, 1043 DG Amsterdam, et enregistrée auprès du Registre de la Chambre de Commerce sous le numéro 41199545,

représentée par M. Thierry Somma, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation. Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts"). La Société adopte la dénomination "bpfBOUW UK Investments S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital

social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède. Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées. Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir. Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en

même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit à Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 15 avril de chaque année, à 12:00 midi.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire. L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale. Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi. Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit à la totalité des vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune et les a intégralement libérées en espèces: La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (1.000.- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2011 .

Assemblée générale extraordinaire

L' Associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des personnes suivantes en tant que Gérants de Catégorie A pour une durée illimitée:

- M. Robert van 't Hoeft, né à Schiedam le 13 janvier 1958, ayant son adresse professionnelle au 46A avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. Jean-Jacques Josset, né à Saint-Quentin le 12 juin 1974, ayant son adresse professionnelle au 46A avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

et nomination de Stichting Bedrijfstakpensioenfondsvoor de Bouwnijverheid, une fondation constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Basisweg 10, 1043 AP Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 0205831600, représentée par Bouwinvest Real Estate Investment Management B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à La Guardiaweg 4, 1043 DG Amsterdam, et enregistrée auprès du Registre de la Chambre de Commerce sous le numéro 41199545 en tant que Gérant de Catégorie B pour une durée illimitée.

2) Fixation du siège social de la Société au 46A avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Somma, LECUIT

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2011. Relation: LAC/2011/16855. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011053582/594.

(110060556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Mercury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 94.241.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 4 avril 2011:

1. la démission de l'administrateur Simon Boyd de Carteret, avec adresse à Key West, BGU – GY9 0SB Sark, Guernesey, Channel Islands a été acceptée avec effet au 30 novembre 2010;

2. la nomination de l'administrateur Peter Borgas, avec adresse au 30, rue du Port-Roulant, 2000 Neuchâtel, Suisse, a été acceptée avec effet au 30 novembre 2010 et ce, pour une période de quatre ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011053771/17.

(110060091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

IVG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.381.

—
EXTRAIT

En vertu d'une décision du conseil communal de Schuttrange en date du 30 septembre 2009, le nom de la rue où se trouve le siège social de la Société, anciennement «22, Parc d'Activité Syrdall» a changé et est devenu «22, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 3», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Par résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 25 mars 2011, il a été décidé:

(i) de constater les démissions des personnes suivantes de leur mandat de gérant de la Société, avec effet au 31 mars 2011, à 0h00:

- Mme Anne Keilholz, avec adresse professionnelle à Wettinerstrasse 3, D-65189 Wiesbaden, République Fédérale d'Allemagne; et

- M. Marco Heim, avec adresse professionnelle au 22, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 3, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) de constater la démission de M. Georg Klusak, résidant à KleinschmidtstraBe 22, D-60431 Francfort-sur-le-Main, République Fédérale d'Allemagne, de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 31 décembre 2010.

(iii) de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 1^{er} avril 2011, à 0h01 et pour une durée indéterminée:

- M. Bernhard Berg, avec adresse professionnelle à THE SQUAIRE 18, Am Flughafen, D-60549 Francfort-sur-le-Main, République Fédérale d'Allemagne;

- M. Osman Saritarla, avec adresse professionnelle au 22, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 3, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Steffen Ricken, avec adresse professionnelle à THE SQUAIRE 18, Am Flughafen, D-60549 Francfort-sur-le-Main, République Fédérale d'Allemagne.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Bernhard Berg, gérant;

- M. Osman Saritarla, gérant; et

- M. Steffen Ricken, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011055251/37.

(110060584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Patri, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 67.161.

Lors de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 15 mars 2011, les actionnaires ont décidé:

1. de mettre fin au mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat.

2. de nommer PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053802/15.

(110060510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

StepStone Mezzanine Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 107.619.

Statuts coordonnés déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011053828/14.

(110060029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Nina Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 51.469.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 2 mai 2011 que:

1. Sont réélus jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2011:

- Monsieur Bruno BOLFO, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Benedict John SCIORTINO, Administrateur et Vice-président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Antonio GOZZI, Administrateur et Vice président,
- Monsieur Paolo FOTI, Administrateur et Vice président,
- Monsieur Luc GERONDAL, Administrateur,
- Monsieur Bruno BEERNAERTS, Administrateur.

2. La société «Réviconsult S.à r.l.», ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg et enregistré au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B139013 est réélue Commissaire aux comptes pour la même période.

De plus, la Société prend acte que le siège social de Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, et ce avec effet au 25 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011063693/25.

(110071584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Fintech Cable Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.249.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 septembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 octobre 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011054053/14.

(110060276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Cyclone Holdings Luxembourg S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.995.

In the year two thousand and eleven, on April 1st, 2011.

Before Us M^e Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

CCL International Inc., a corporation duly incorporated and existing under the laws of the province of Ontario, Canada, registered under the number 656184 and with its registered office at 105, Gordon Baker Road, Suite 500, Toronto, Ontario M2H 3P8, Canada,

acting through its Luxembourg branch, Cyclone International Holdings Branch, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2320 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (hereafter referred to as the "Sole Member"),

represented by mr Gianpiero SADDI, employee, professionally residing at 74, Avenue Victor Hugo, Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Toronto under private seal on March 28, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, asked the notary public to state that it is the sole member, holding all the issued and existing twelve shares representing the entire share capital of the company Cyclone Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies Luxembourg under the number B 154995, having its registered address at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, incorporated pursuant to a deed received by the notary Carlo WERSANDT on August 4, 2010, published in the official gazette Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2084 of October 5, 2010, amended pursuant to a deed of the same notary on August 13, 2010. published in the official gazette Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2148 of October 13, 2010 (hereinafter referred to as the "Company").

The agenda of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder will be the following:

Agenda:

- Amendment of the first sentence of article 7 of the Articles of Incorporation which will read as follows:

English version

"The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders."

French translation

"La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non."

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity as Sole Shareholder of the Company, asked the notary public to state its resolution as follows:

Sole resolution

The Sole Member resolved to amend the first sentence of article 7 of the Articles of Incorporation which will read as follows:

English version

"The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders."

French translation

"La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non."

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy holder, he signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Cyclone International Holdings Branch,

la succursale luxembourgeoise de CCL International Inc., une société constituée et existante en droit de la province de l'Ontario, Canada, enregistrée sous le numéro 656184 et dont le siège social est situé au 105, Gordon Baker Road, Suite 500, Toronto, Ontario M2H 3P8, Canada,

ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, non encore inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (ci-après l'Associé Unique),

ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Toronto, le 28 mars 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite comparante, représentée comme décrite ci-dessus, demande au notaire de constater qu'elle est l'associé unique détenant l'intégralité du capital social de la société Cyclone Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, non encore inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée par acte reçu du notaire Carlo WERSANDT le 4 août 2010, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2084 du 5 octobre 2010, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 13 octobre 2010, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2148 du 12 octobre 2010 (ci-après la «Société»).

L'agenda de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique est comme suit:

Agenda:

- Modification de la première phrase de l'article 7 des statuts laquelle se lira comme suit:

English version

“The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.”

French translation

“La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.”

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter la résolution suivante qu'elle prend en sa qualité d'associé unique de la Société:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier la première phrase de l'article 7 des statuts laquelle se lit comme suit:

English version

“The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.”

French translation

“La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.”

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont estimés approximativement à mille Euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 avril 2011. LAC/2011/16355. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): pd Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051554/105.

(110058050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

SL II NXP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 154.550.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61647 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011053838/10.

(110060546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Flexifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 44.523.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 avril 2011

- En date du 28 avril 2011, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier LAFONT avec adresse professionnelle 55 rue du Progrès, B- 1210 Bruxelles, Madame Claire COLLET avec adresse professionnelle 33, rue de Gasperich, L- 5826 Howald-Hesperange, Messieurs Hans STEYAERT, Marnix ARICKX, Paul MESTAG et William DE VIJLDER tous les 4 avec adresse professionnelle 55 rue du Progrès, B-1210 Bruxelles;

- Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société PriceWaterhouseCoopers;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLEXIFUND

Signature

Référence de publication: 2011061819/20.

(110068479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

**Niran S.A., Société Anonyme,
(anc. Niran S.A.H.).**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 70.403.

L'an deux mille onze, le dix février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NIRAN S.A.H.» avec siège social à L-8295 Keispelt, 80A rue de Kehlen, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B70.403, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 25 juin 1999, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 670 en date du 4 septembre 1999.

L'Assemblée est ouverte à 11h sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane MICHELOT, comptable, demeurant à L-3730 Rumelange, 4 Grand-Rue.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 4 des statuts.
- 2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumise au régime fiscal des sociétés anonymes holdings).
- 3) Modification de l'article 1 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée " ne varietur " par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées " ne varietur " par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article quatre des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet toutes opérations ou transactions financières, notamment d'investissement ou à caractère commercial, ainsi que toutes prestations de services et commerce de tous produits manufacturés et de services, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et son but.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de participation financière avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonymes holding de la loi du 29 juillet 1929.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée: NIRAN S.A.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à NEUF CENTS EUROS (900.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement et indivisiblement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Cambier; Michelot; Muhovic , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 février 2011 Relation: EAC/ 2011/ 2261. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.-
€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054442/78.

(110060623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

LONDON Piccadilly, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.437.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.597.

—
EXTRAIT

En vertu d'une décision du conseil communal de Schuttrange en date du 30 septembre 2009, le nom de la rue où se trouve le siège social de la Société, anciennement «22, Parc d'Activité Syrdall» a changé et est devenu «22, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 3», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Veillez également noter que l'associé unique de la Société, IVG HAEK HoldCo S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.554, a transféré son siège social (i) du 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 20 janvier 2010 puis (ii) du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 22, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 3, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, anciennement «22, Parc d'Activité Syrdall», avec effet au 1^{er} juin 2010.

Par résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 25 mars 2011, il a été décidé:

(i) de constater les démissions des personnes suivantes de leur mandat de gérant de la Société, avec effet au 31 mars 2011, à 0h00:

- Mme Anne Keilholz, avec adresse professionnelle à Wettinerstrasse 3, D-65189 Wiesbaden, République Fédérale d'Allemagne; et

- M. Marco Heim, avec adresse professionnelle au 22, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 3, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg (anciennement 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg).

(ii) de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 1^{er} avril 2011, à 0h01 et pour une durée indéterminée:

- M. Bernhard Berg, avec adresse professionnelle à THE SQUAIRE 18, Am Flughafen, D-60549 Francfort-sur-le-Main, République Fédérale d'Allemagne;

- M. Osman Saritarla, avec adresse professionnelle au 22, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 3, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Steffen Ricken, avec adresse professionnelle à THE SQUAIRE 18, Am Flughafen, D-60549 Francfort-sur-le-Main, République Fédérale d'Allemagne.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Bernhard Berg, gérant;

- M. Osman Saritarla, gérant; et

- M. Steffen Ricken, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011054975/41.

(110060576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

MA.GI.KI.ZO. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 53.938.

L'an deux mille onze.

le sept avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MA.GI.KI.ZO HOLDING S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 53.938 (NIN 1996 4001 092),

constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, de résidence à Pétange, en date du 1^{er} février 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 229 du 7 mai 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 janvier 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 237 du 5 mars 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

et qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cécile CAMODECA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société MA.GI.KI.ZO HOLDING S.A. avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1515831, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. PEUTEMAN, P. YANDE, C. CAMODECA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 avril 2011. Relation: ECH/2011/601. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052387/55.

(110058465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Ora Solutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 146.480.

L'an deux mille onze, le premier avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Marc de CROUY-CHANEL, consultant, né à Paris (France), le 8 février 1975, demeurant à L-1916 Luxembourg, 6, rue Jacques Lamort.

2.- Madame Emerentiane CAZÉ, directrice de société, née à Paris (France), le 8 octobre 1977, demeurant à F-75008 Paris, 19, rue de Marignan.

3.- Madame Agnès d'AILLIERES, éclairagiste, née à Paris (France), le 28 juillet 1981, demeurant à F-75009 Paris, 2, rue Saint Lazare.

4.- Mademoiselle Daphné de CROUY-CHANEL, étudiante, née à Paris (France), le 9 septembre 1988, demeurant à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

5.- Monsieur Bruno VANNESSON, contrôleur financier, né à Paris (France), le 9 février 1978, demeurant à L-8140 BRIDEL, 88, rue de Luxembourg.

tous les comparants sub 2 à 5 sont ici représentés par Monsieur Henri de CROUY-CHANEL, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, en vertu de 5 procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Ora Solutions", ayant son siège social à L-1916 Luxembourg, 6, rue Jacques Lamort, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 146.480, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1261 du 1^{er} juillet 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), représenté par quatre mille deux cents (4.200) parts sociales de trois euros (3,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social vers L-7307 Steinsel, 50, rue Basse et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Steinsel."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Steinsel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marc de CROUY-CHANEL, Henri de CROUY-CHANEL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 2011. Relation GRE/2011/1446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé.): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054444/48.

(110060637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

MTC Gas Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.199,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 158.535.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third of February

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of MTC Gas Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B. 158.535 (the "Company") and having a corporate capital of EUR 12,500.-, which has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 22 November 2010, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

The meeting is presided by Mr. David Remy, employee, with professional address at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette. The meeting appoints as scrutineer Miss Sophie HENRYON, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette.

The Shareholders (as defined here after), as well as the number of shares held by them, have been set out on an attendance list signed by the proxy-holders of the Shareholders and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, after having been signed by the Shareholders and the acting notary, remain attached to the present deed to be registered.

The proxies given by the Shareholders shall also remain attached to the present deed to be registered, signed "ne varietur" by the proxy-holders of the Shareholders and the acting notary.

As a result of the aforementioned attendance list all the shares, each with a par value of One Euro (EUR 1.-) for an aggregate amount of Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500.-), are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the following agenda:

1. Approval by MEIF 3 Luxembourg Holdings C S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B. 142.792 and having a share capital of EUR 12,500.- (the "Existing Shareholder" or "MEIF 3") in virtue of a proxy given under private seal, of the entry into the share capital of the Company of the following entities as new shareholders (the "New Shareholders"):

- The TRUST COMPANY (AUSTRALIA) LIMITED as custodian of MACQUARIE SPECIALISED ASSET MANAGEMENT LIMITED, a company incorporated under the laws of New South Wales of Level 11, No.1 Martin Place, Sydney, New South Wales 2000, Australia (ACN 087 382 965) ("MSAM") as trustee of Macquarie Mercer Infrastructure Trust 1 ("MMIT 1").

- The TRUST COMPANY (AUSTRALIA) LIMITED as custodian of MACQUARIE SPECIALISED ASSET MANAGEMENT LIMITED, a company incorporated under the laws of New South Wales of Level 11, No.1 Martin Place, Sydney, New South Wales 2000, Australia (ACN 087 382 965) ("MSAM") as trustee of Macquarie Mercer Infrastructure Trust 2 ("MMIT 2").

2. Increase the share capital of the Company by an amount of Three Thousand Six Hundred Ninety-Nine Euro (EUR 3,699.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to Sixteen Thousand One Hundred and Ninety-Nine Euro (EUR 16,199.-) by creation and issue of Three Thousand Six Hundred Ninety-Nine (3,699) new shares having a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), to be subscribed and fully paid up by contribution in cash;

3. Subscription of New Shares by the New Shareholders by contribution in cash as follows:

Shareholders	Number of New Shares	Nominal value of New Shares (€)
MMIT1	3,329	3,329.00
MMIT2	370	370.00
Total:	<u>3,699</u>	<u>3,699.00</u>

4. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles so that it will read as follows:

“The Company’s share capital is fixed at sixteen thousand one hundred and ninety-nine Euro (EUR 16,199.-) represented sixteen thousand one hundred and ninety-nine (16,199) shares (hereafter referred to as the “Shares”) in registered form with a par value of one Euro (€1) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”.”

5. Miscellaneous

This being declared, the appearing party, owner of the Twelve Thousand Five Hundred (12,500) shares representing the entire corporate capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Existing Shareholder, hereby duly represented by David Remy, prenamed, in virtue of a proxy given under private seal, RESOLVES to approve the entry into the share capital of the Company of Trust Company (Australia) Limited as custodian of MSAM as trustee of MMIT1 and Trust Company (Australia) Limited as custodian of MSAM as trustee of MMIT2 as new shareholders of the Company.

The Existing Shareholder together with the New Shareholders are hereafter referred to as the “Shareholders”.

Second resolution

The Existing Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of Three Thousand Six Hundred Ninety-Nine Euro (EUR 3,699.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to Sixteen Thousand One Hundred and Ninety-Nine Euro (EUR 16,199.-) by creation and issue of the New Shares, to be subscribed and fully paid up by contribution in cash.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the subscription of the New Shares by the New Shareholders as listed in the table below and the payment for such New Shares by contribution in cash:

New Shareholders	Number of New Shares	Nominal value of New Shares (€)
MMIT1	3,329	3,329.00
MMIT2	370	370.00
Total:	3,699	3,699.00

Each of MMIT 1 and MMIT 2, hereby duly represented by David Remy, prenamed, in virtue of a proxy given under private seal, declares to have its New Shares fully paid up by way of contribution in cash in an aggregate amount of Three Thousand Six Hundred Ninety-Nine Euro (EUR 3,699.-), which is now at the disposal of the Company.

As a result of the following capital increase, the Shareholders respectively own a number of the Company’s shares as mentioned in the table below:

Shareholders	Number of shares	Nominal value of New shares (€)	%
MEIF 3	12,500	12,500.00	77.17
MMIT1	3,329	3,329.00	20.55
MMIT2	370	370,00	2.28
Total:	16,199	16,199.00	100.00

FOLLOWING THE PREVIOUS RESOLUTIONS, THE NEW SHAREHOLDERS APPEAR HERE WITH THE EXISTING SHAREHOLDER IN ORDER TO DELIBERATE AND VOTE ON THE FOLLOWING REMAINING RESOLUTIONS:

Fourth resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to amend the first paragraph of article 5 of the Articles, which shall be henceforth read as follows:

“The Company’s corporate capital is fixed at sixteen thousand one hundred and ninety-nine Euro (EUR 16,199.-) represented sixteen thousand one hundred and ninety-nine (16,199) shares (hereafter referred to as the “Shares”) in registered form with a par value of one Euro (€1) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”.”

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois février,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand - Duché de Luxembourg), sous-signé,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de MTC Gas Luxembourg Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 158.535 (la «Société»), et ayant un capital social de EUR 12.500, laquelle a été constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 novembre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'assemblée est présidée par Monsieur David Remy, employé, demeurant professionnellement au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, lequel désigne Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, comme secrétaire. L'assemblée choisit Mademoiselle Sophie HENRYON, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, demeurant à Luxembourg comme scrutateur.

Les Associés (tel que définis ci-après), ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les représentants des Associés et les membres de l'assemblée déclarent se référer à cette liste de présence telle qu'établie par les membres du bureau.

Ladite liste de présence, après avoir été signée par les Associés et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations données par les Associés resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci après avoir été signées "ne varietur" par les représentants des Associés et le notaire instrumentant.

Tel qu'il apparaît de la liste ci-dessus mentionnée, toutes les parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'Un Euro (1 EUR), pour un montant total de Douze Mille Cinq Cents Euro (12.500 EUR), sont représentées à la présente assemblée, laquelle, en conséquence, est valablement constituée et peut délibérer et décider sur les différents points figurant à l'agenda:

1. Approbation par MEIF 3 Luxembourg Holdings C.S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 142.792 (l'«Associé Existant» ou «MEIF3») et ayant un capital social de 12.500 EUR, de l'entrée dans le capital social de la Société des entités suivantes comme nouveaux Associés (les «Nouveaux Associés»):

- THE TRUST (AUSTRALIA) COMPANY LIMITED en tant que custodian de MACQUARIE SPECIALISED ASSET MANAGEMENT LIMITED, société régie par le droit du "New South Wales" sis Level 11, No.1 Martin Place, Sydney, New South Wales 2000, Australie (ACN 087 382 965) comme dépositaire («trustee») («MSAM») de Macquarie Mercer Infrastructure Trust 1 ("MMIT 1").

- THE TRUST (AUSTRALIA) COMPANY LIMITED en tant que custodian de MACQUARIE SPECIALISED ASSET MANAGEMENT LIMITED, société régie par le droit du "New South Wales" sis Level 11, No.1 Martin Place, Sydney, New South Wales 2000, Australie (ACN 087 382 965) comme dépositaire («trustee») («MSAM») de Macquarie Mercer Infrastructure Trust 2 ("MMIT 2").

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de Trois Mille Six Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Euro (3.699 EUR) pour le porter de son montant actuel de Douze Mille Cinq Cents Euro (12.500 EUR) à Seize Mille Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Euro (16.199 EUR) par la création et l'émission de Trois Mille Six Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf (3.699) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'Un Euro (1 EUR) (les "Nouvelles Parts Sociales"), à souscrire et à libérer intégralement par apport en numéraire;

3. Souscription des Nouvelles Parts Sociales par les Nouveaux Associés au moyen d'apport en numéraire, tel qu'il suit:

Nouveaux Associés	Nombre de Nouvelles Parts Sociales	Valeur Nominale des Nouvelles Parts Sociales (€)
MMIT1	3.329	3.329
MMIT2	370	370
Total:	3.699	3.699

6. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts lequel sera libellé comme suit:

«Le capital social est fixé à seize mille cent quatre-vingt-dix-neuf Euro (16.199 EUR), représenté par seize mille cent quatre-vingt-dix-neuf (16.199) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».»

7. Divers

Ceci étant déclaré, la partie comparante, détenteur de Douze Mille Cinq Cents (12.500) parts sociales représentant l'ensemble du capital social, a immédiatement pris les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Associé Existant, ici représenté par David Remy, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, DÉCIDE d'approuver l'entrée dans le capital social de la Société de MSAM en tant que trustee de MMIT1 et MMIT2 comme nouveaux associés de la Société.

L'Associé Existant ensemble avec les Nouveaux Associés sont ci-après repris comme les «Associés».

Deuxième résolution

L'Associé Existant DÉCIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de Trois Mille Six Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Euro (3.699 EUR) pour le porter de son montant actuel de Douze Mille Cinq Cents Euro (12.500 EUR) à Seize Mille Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Euro (16.199 EUR) par la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, à souscrire et à libérer intégralement par apport en numéraire.

Troisième résolution

L'Associé Existant DÉCIDE d'approuver la souscription des Nouvelles Parts Sociales par les Nouveaux Associés tels que repris dans le tableau ci-dessous et la libération de ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'apport en numéraire, tel qu'il suit:

Nouveaux Associés	Nombre de Nouvelles Parts Sociales	Valeur Nominale des Nouvelles Parts Sociales (€)
MMIT1	3.329	3.329
MMIT2	370	370
Total:	3.699	3.699

MMIT 1 et MMIT 2, chacun ici représenté par David Remy, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare avoir libéré intégralement les Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de Trois Mille Six Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Euro (3.699 EUR) qui se trouve désormais à la disposition de la Société.

En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, les Associés détiennent respectivement le nombre de parts sociales de la Société tel que mentionné dans le tableau ci-dessous:

Associés	Nombre de parts sociales	Valeur Nominale des parts sociales (€)	%
MEIF 3C	12.500	12.500,00	77,17
MMIT1	3.329	3.329,00	20,55
MMIT2	370	370,00	2,28
Total:	16.199	16.199,00	100,00

SUITE AUX RESOLUTIONS QUI PRECEDENT, LES NOUVEAUX ASSOCIES COMPARAISSENT ICI AVEC L'ASSOCIE EXISTANT DE MANIERE A DELIBERER ET VOTER SUR LES POINTS RESTANT A L'ORDRE DU JOUR:

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social est fixé à seize mille cent quatre-vingt-dix-neuf Euro (16.199 EUR), représenté par seize mille cent quatre-vingt-dix-neuf (16.199) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, de faire prévaloir le texte anglais.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (€ 1.200,-)

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand Duché de Luxembourg), à la date indiquée en entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Remy, Conde, Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 mars 2011. Relation: EAC/2011/2774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011051103/248.

(110057508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Interagora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 81.327.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054755/9.

(110061891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

APN Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 109.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054198/10.

(110060812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

V & J S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 12, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 103.840.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 avril 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011053863/11.

(110060557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Robeco All Strategies Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.048.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 20 avril 2011 a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, de:

Monsieur Ali OULD ROUIS, Robeco France, 21 boulevard de la Madeleine, F-75039 Paris Cedex 01.

Monsieur Albertus Rodenburg, Deloitte Financial Advisory Services, Orlyplein 10, NL-1040 KE Amsterdam.

Monsieur Stefan GORDIJN, Monsieur Stefan GORDIJN, SAM AG (subsidiary of Robeco), Josefstrasse 218, CH-8005 Zurich.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a également décidé de renommer Ernst & Young, Luxembourg en sa qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour ROBECO ALL STRATEGIES FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011062631/22.

(110069656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Europartners Multi Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 33.790.

In the year two thousand eleven, on the thirtieth of March

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPARTNERS MULTI INVESTMENT FUND, with registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number B 33.790, incorporated by a notarial deed, on May 21, 1990, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 247 of July 23, 1990. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, then notary residing in Mersch, on September 26, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1294 of November 29, 2005.

The meeting is opened at 3.00 p.m., and Mrs. Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mrs. Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs. Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda:

- sent by mail to the shareholders on February 25, 2011 and

- published:

* in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of February 25, 2011 and March 15, 2011

* in the "Luxemburger Wort" on February 25, 2011 and March 15, 2011

* in the "Tageblatt" on February 25, 2011 and March 15, 2011

* in the "La Tribune" on February 25, 2011 and March 15, 2011

* in the "L'Echo" and "De Tijd" on February 25, 2011 and March 15, 2011

* in the "Wiener Zeitung" on February 25, 2011 and March 15, 2011 * in the "Elektronischen Bundesanzeiger" on February 25, 2011 and March 15, 2011

* in the "Het Financieele Dagblad" on February 25, 2011 and March 15, 2011

* in the "Obchodni Vestnik CZ" on March 2, 2011 and March 16, 2011

* in the "La Gaceta" and "Cinco Días" on February 25, 2011 and March 15 2011.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list, that out of 661,840.890 shares in circulation, 25,385 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

A first extraordinary general meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on February 23, 2011 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present meeting is authorised to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- To dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
- To appoint Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, represented by Mr. Michael JJ Martin or Mr. Franz Prost as liquidator of the Company;
- To determine the powers to be given to the liquidator of the Company and its remuneration;
- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, represented by Mr. Michael JJ Martin or Mr. Franz Prost, both with professional address in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EUROPARTNERS MULTI INVESTMENT FUND, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 33.790 et constituée suivant acte notarié, le 21 mai 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 247 du 23 juillet 1990. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 26 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1294 du 29 novembre 2005.

L'Assemblée est ouverte à 15h00 et Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue présidente de l'Assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutatrice.

La Présidente et la scrutatrice s'entendent pour que Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

La présidente expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée:

- par lettre aux actionnaires en date du 25 février 2011 et publiée:
- * au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 25 février 2011 et 15 mars 2011
- * dans le "Luxemburger Wort" du 25 février 2011 et 15 mars 2011
- * dans le "Tageblatt" du 25 février 2011 et 15 mars 2011
- * dans la "La Tribune" du 25 février 2011 et 15 mars 2011
- * dans "L'Echo" et "De Tijd" du 25 février 2011 et 15 mars 2011
- * dans le "Wiener Zeitung" du 25 février 2011 et 15 mars 2011
- * dans le "Elektronischen Bundesanzeiger" du 25 février 2011 et 15 mars 2011
- * dans le "Het Financieele Dagblad" du 25 février 2011 et 15 mars 2011
- * dans le "Obchodni Vestnik CZ" du 2 mars 2011 et du 16 mars 2011
- * dans "La Gaceta" and "Cinco Días" du 25 février 2011 et 15 mars 2011.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 661.840,890 actions en circulation, 25.385 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 23 février 2011 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

IV.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- Dissoudre la société et mise en liquidation de la société;
- Nommer Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Monsieur Michael JJ Martin ou Monsieur Franz Prost comme liquidateur de la Société;
- Déterminer les pouvoirs à donner au liquidateur de la Société et sa rémunération;
- Divers.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Monsieur Michael JJ Martin ou Monsieur Franz Prost, les deux demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2011. Relation: LAC/2011/15456. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011052288/152.

(110058884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Corsica Paradise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.785.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 octobre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011054036/12.

(110060378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

CROWN PREMIUM Private Equity IV SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 137.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011054042/11.

(110060376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 154.079.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 octobre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011054048/12.

(110060400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Centerscape Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.512.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés de la société prises en date du 13 avril 2011

Première résolution

Les associés décident d'accepter la démission en tant que gérant de catégorie A de la Société rendue par M. Michael Betker avec effet au 13 avril 2011.

Les associés décident de nommer M. Robert Meyer, «Investment Banker», né le 31 août 1960 à Harare, Zimbabwe, ayant pour adresse professionnelle le 180 Piccadilly, sixième étage, Londres, W1J 9ER, Royaume-Uni, comme gérant de catégorie A de la Société en remplacement du gérant ayant démissionné avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Centerscape Europe S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011057054/19.

(110064721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Financière Figaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.234.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 octobre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 octobre 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011054052/13.

(110060289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 154.832.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 octobre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011054064/12.

(110060373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 142.088.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 octobre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011054065/12.

(110060367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Immo Logistic Leder (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.039.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2011054066/11.

(110060348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Ginestra Investment NV & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 152.945.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Ginestra Investment NV & Cie tenue au siège social le 19 août 2010 à 11 heures

Résolutions

1. L'Assemblée acte la modification de l'adresse de l'associé commandité et gérant:

Ginestra Investment NV
Kerstenmannekenstraat, 1
1000 Bruxelles (Belgique)

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau

Solange Leurquin / Vincent Demeuse / Martine Seutin
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2011057125/19.

(110064782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Société d'Investissements Cime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 79.029.

L'an deux mil onze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE D'INVESTISSEMENTS CIME S.A, anciennement dénommée "SOCIETE D'INVESTISSEMENTS CIME HOLDING S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 3 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 420 du 12 juin 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1856 du 4 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur William JEAN-BAPTISTE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Didier SABBATUCCI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc KOLTES, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'année sociale de la société, d'une année débutant au 1^{er} janvier et se clôturant au 31 décembre de l'année suivante en une année sociale débutant le premier avril pour se terminer le trente et un mars.
2. Changement subséquent de l'article 14 des statuts suite au changement de l'année sociale.
3. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle de la société, du dernier vendredi du mois de juin à 16h00, au dernier jour ouvrable du mois de septembre à 16h00.
4. Changement subséquent de l'article 13 des statuts suite au changement de la date de l'assemblée générale annuelle.
5. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1^{er} avril de chaque année et se clôturant le 31 mars de l'année d'après.

La présente année sociale ayant débuté le 1^{er} janvier 2011, se clôturera le 31 mars 2011.

L'année sociale suivante débutera le 1^{er} avril 2011 pour se clôturer le 31 mars 2012.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer dorénavant au dernier jour ouvrable du mois de septembre à 16 heures.

Quatrième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier jour ouvrable du mois de septembre à 16 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. JEAN-BAPTISTE, D. SABBATUCCI, M. KOLTES, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2011. Relation: LAC/2011/14683. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011052481/70.

(110058837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Brevan Howard Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.263.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du mercredi 20 avril 2011

Résolution

- L'Assemblée Générale a décidé le renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Justin Egan, Philippe Lespinard, Paul Guillaume, Jev Mehmet et de Madame Tracey McDermott. (italique)
- L'Assemblée Générale a décidé le renouvellement du mandat de KPMG Audit s.à.r.l. en tant que réviseur d'entreprises.
- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Company Administration

BREVAN HOWARD INVESTMENT FUND II

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011060493/21.

(110067336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

First Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 116.137.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the sixth day of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr Carlos Jose SCHVARTZMAN, veterinarian, born in Buenos Aires, Argentina, on 27th January 1950, residing professionally in B-1050 Brussels, 416, Avenue Louise,

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

by virtue of a proxy given on 3 April, 2011.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company "FIRST FOODS S.A.", with its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 116.137, has been incorporated according to a deed of the notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, dated 12 April 2006, which deed has been published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1266 of 30 June 2006. The Articles of Incorporation have never been amended since.

2. That the issued share capital of the Company is set at thirty-three thousand Euro (EUR 33,000.-), represented by three thousand three hundred (3,300) shares with a par value of ten Euro (EUR 10,-) each, entirely paid in.

3. Mr Carlos Jose SCHVARTZMAN, prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in its capacity of sole shareholder of the Company, Mr Carlos Jose SCHVARTZMAN, hereby expressly states to proceed to the dissolution and the liquidation of the Company.

5. That the Sole Shareholder declares further on to take over on his own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company "FIRST FOODS S.A." and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

7. That the shareholders' register has been cancelled at this very moment.

8. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, where they will be kept in custody during a period of five years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le six avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Carlos Jose SCHVARTZMAN, vétérinaire, né à Buenos Aires, Argentine, le 27 janvier 1950, demeurant professionnellement à B-1050 Bruxelles, 416, Avenue Louise,

ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration signée le 3 avril 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant des dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme «FIRST FOODS S.A.» ("la Société"), établie et ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 116.137, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, le 12 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1266 de du 30 juin 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

2. Que le capital social souscrit de la Société est de trente-trois mille Euros (EUR 33.000,-) représenté par trois mille trois cents (3.300) actions, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

3. Que Monsieur Carlos Jose SCHVARTZMAN, prénommé, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, Monsieur Carlos Jose SCHVARTZMAN déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société.

5. Que le comparant déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société «FIRST FOODS et qu'il entreprendra tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'il a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice des leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

7. Qu'il a procédé à l'annulation du registre des actions.

8. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 avril 2011. LAC/2011/16814. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011053672/93.

(110059940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Gotam Umbrella Fund (Lux) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 109.286.

Extract of the minutes of the Annual General Meeting dated on April 21st, 2011

Re-appointment of Mr. Nicola BATTALORA, Mr. Christian MOSER and Mr. Gianfranco CANTONI as Directors of the Board until the next annual meeting;

Re-appointment of Ernst & Young Luxembourg S.A. as the Authorised Independent Auditor until the next Annual General Meeting.

Suit la traduction française

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire daté du 21 avril 2011

Renouvellement de la nomination de M. Nicola BATTALORA, M. Christian MOSER et M. Gianfranco CANTONI comme administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire;

Renouvellement de Ernst & Young Luxembourg S.A en tant que réviseur d'entreprise indépendant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour Gotam Umbrella Fund (Lux) SICAV

Référence de publication: 2011057156/19.

(110064142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Casa-B Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.545.

L'an deux mille onze, le quinze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CASA-B HOLDING S.A.-SPF», établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 90545, constitué suivant acte de scission par acte notarié en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 138 du 11 février 2003. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 2010, non encore publié.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc BESCH, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant d'un million sept cent cinquante et un mille dix euros (EUR 1.751.010,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent quatrevingt-dix-neuf mille euros (399.000.- EUR) à deux millions cent cinquante mille dix euros (EUR 2.150.010,-) par la création, l'émission et la souscription de cent seize mille sept cent trente-quatre (116.734) actions nouvelles d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,-) chacune, par

incorporation au capital social des résultats reportés pour un montant d'un million deux cent soixante et un mille vingt euros (EUR 1.261.020.-) et par incorporation du compte avance actionnaire pour un montant de quatre cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 489.990.-). Les actions nouvelles seront attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

2) Modification subséquente de l'article 3, premier alinéa des statuts comme suit: «Le capital social est fixé à deux millions cent cinquante mille dix euros (EUR 2.150.010,-) divisé en cent quarante-trois mille trois cent trente-quatre (143.334) actions d'une valeur nominale de quinze euros (15.-EUR) chacune.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant d'un million sept cent cinquante et un mille dix euros (EUR 1.751.010,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 399.000.-) à deux millions cent cinquante mille dix euros (EUR 2.150.010,-) par la création de cent seize mille sept cent trente-quatre (116.734) actions nouvelles d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15.-) chacune.

Souscription et libération

Les nouvelles actions sont entièrement libérées et souscrites comme suit:

- par incorporation au capital social des résultats reportés pour un montant d'un million deux cent soixante et un mille vingt euros (EUR 1.261.020.-).

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels résultats reportés par un bilan intérimaire de la Société arrêté au 25 février 2011, qui restera annexé aux présentes.

- par incorporation de son compte avance actionnaire pour un montant de quatre cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 489.990.-).

La créance prémentionnée est décrite et évaluée dans un rapport de réviseur d'entreprises établi par la société «audit & compliance s.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social au 65 rue des Romains, L-8041 Strassen et signé par Monsieur Pierre-François Wéry, réviseur d'entreprises agréé, en date du 25 février 2011, lequel restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'Apport, ne correspond pas au moins à 32.666 (trente-deux mille six cent soixante-six) actions «CASA-B HOLDING S.A.-SPF» d'une valeur nominale de EUR 15 (quinze euros) à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, après avoir été signé «ne varietur» par tous les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire soussigné, restera annexé aux présentes, pour être enregistré en même temps avec elles.

Toutes les nouvelles actions seront attribuées aux actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à deux millions cent cinquante mille dix euros (EUR 2.150.010,-) divisé en cent quarante-trois mille trois cent trente-quatre (143.334) actions d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. GEURTS, M. BESCH, F. MIGNON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mars 2011. Relation: EAC/2011/3643. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011053630/89.

(110060484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Bill Boy Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 57.570.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of April.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company BILL BOY GROUP S.A., having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 57.570 (NIN 1996 2222 288),

incorporated by deed of the notary Jacques DELVAUX, residing in Luxembourg, on the 18th of December 1996, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 166 of April 4, 1997, and which articles of incorporation have been amended by deed of the same notary Jacques DELVAUX on the 24th of October 1997, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 90 of February 11, 1998.

The corporate capital has been converted into Euro by a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders on the 27th of November 2001, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 482 of March 27, 2002.

The articles of incorporation have subsequently been amended by deed of the same notary Jacques DELVAUX on the 19th of November 2002, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 17 of January 2003.

The corporate capital is set at five million eight hundred six thousand seven hundred three Euro (€ 5.806.703.-), represented by thirty thousand (30.000) shares with a par value of one hundred ninety-three Euro fifty-six Cent (€ 193,56) each.

The meeting is presided by Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare,

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1.- Transfer of the registered office of the company from Mamer to Luxembourg with amendment of the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. (Paragraph 1). The Company will have its registered office in Luxembourg.

2.- Decision to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Acceptance of the resignation of the current directors with discharge for the execution of their mandates.

4.- Acceptance of the resignation of the current statutory auditor with discharge for the execution of his mandate.

5.- Appointment of Mr. Claude ZIMMER, Mr. Marc THEISEN, Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, the company Luxglobal Management S.à r.l. and the company Van Lanschot Management S.A. as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

6.- Appointment of the company ZIMMER & PARTNERS S.A. as new statutory auditor, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from Mamer to Luxembourg and therefore to amend the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. (Paragraph 1). The Company will have its registered office in Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and grants them discharge for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current statutory auditor and grants him discharge for the execution of his mandate.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893, represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.

-The company Van Lanschot Management S.A., having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.991, represented by its permanent representative Mr. Joseph O.H. VAN CRUGTEN, bank director, residing professionally at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Sixth resolution

The meeting decides to appoint as new statutory auditor of the company, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BILL BOY GROUP S.A., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 57.570 (NIN 1996 2222 288),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 166 du 4 avril 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jacques DELVAUX en date du 24 octobre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 90 du 11 février 1998.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 27 novembre 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 482 du 27 mars 2002.

Les statuts ont été modifiés par la suite suivant acte reçu par le même notaire Jacques DELVAUX en date du 19 novembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 17 du 8 janvier 2003.

Le capital social est fixé à cinq millions huit cent six mille sept cent trois Euros (€ 5.806.703.-), représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-treize Euros cinquante-six Cents (€ 193,56).

La séance est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de Mamer à Luxembourg avec modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège social. (alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Luxembourg.

2.- Décision de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare.

3.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

4.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.

5.- Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, Monsieur Marc THEISEN, Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, de la société Luxglobal Management S.à r.l. et de la société Van Lanschot Management S.A. en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016.

6.- Nomination de la société ZIMMER & PARTNERS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Mamer à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège social. (alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- la société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893,

représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.

- la société Van Lanschot Management S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.991,

représentée par son représentant permanent Monsieur Joseph O.H. VAN CRUGTEN, directeur de banque, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. ZIMMER, H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 avril 2011. Relation: ECH/2011/574. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011051540/174.

(110058056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**Plastic Products (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Plastic Products Holding S.A.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.880.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PLASTIC PRODUCTS HOLDING S.A.», avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 63.880, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 18 mars 1998, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 465 en date du 26 juin 1998.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumise au régime fiscal des sociétés anonymes holding).
- 3) Modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente de l'article 2 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale, en restant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonymes holding de la loi 29 juillet 1929.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de PLASTIC PRODUCTS (SPF) S.A .

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800,- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants et actionnaires au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Danelli; Muhovic; Paché; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16605. Reçu soixante-quinze euros (75,00).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011052421/64.

(110059213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 145.704.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 octobre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011054085/12.

(110060397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Sopico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.345.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011054149/11.

(110060350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Brevan Howard Investment Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 146.364.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du mercredi 20 avril 2011.

Résolution

- L'Assemblée Générale a décidé le renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Justin Egan, Philippe Lespinard, Paul Guillaume, Jev Mehmet et de Madame Tracey McDermott.

- L'Assemblée Générale a décidé le renouvellement du mandat de KPMG Audit s.à.r.l. en tant que réviseur d'entreprises.

- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Company Administration

BREVAN HOWARD INVESTMENT FUND II

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2011060495/21.

(110067357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

MTC Gas Transport Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.203.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third of February.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

MTC Gas Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158 535 and having a share capital of € 12,500 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mr. David Remy, employee, professionally residing in 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, in virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- MTC Gas Transport Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.141 203 and having a share capital of € 12,500 (the "Company") has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, dated 1 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2281 of 18 September 2008, and

- the articles of association of the Company have been modified one time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 16 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 231 of 4 February 2011 (the "Articles of Association").

This being declared, the appearing party, owner of the twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euros (EUR 100.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) by creating and issuing hundred (100) new shares (the "New Shares") having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to be fully subscribed and fully paid up by contribution in kind subject to payment of a share premium of eighty seven million five hundred eighty thousand one hundred and forty-seven Euros (EUR 87,580,147.-).

Sole Shareholder's Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contribution

The Sole Shareholder, here represented by David Remy, pre-named here above, declares to subscribe for the New Shares with share premium and to have them fully paid by way of contribution in kind consisting of a receivable for a global amount of eighty seven million five hundred eighty thousand two hundred and forty-seven Euros (EUR 87,580,247.-), held by the Sole Shareholder against the Company (the "Contribution") structured as described in the balance sheet of the Company (the "Balance Sheet") as of February 21st, 2011 and signed jointly by two Managers ("gérants") of the Company including at least one A Manager and one B Manager in compliance with the articles of association of the Company, which will remain annexed to the present deed.

Evaluation

The total net value of the Contribution is valued at eighty seven million five hundred eighty thousand two hundred and forty-seven Euros (EUR 87,580,247.-) of which one hundred Euros (EUR 100.-) were allocated to the share capital account, the remainder of eighty seven million five hundred eighty thousand one hundred and forty-seven Euros (EUR 87,580,147.-) being allocated to share premium.

Documents evidencing the ownership and Valuation of the Contribution

The description and the valuation of the Contribution contributed to the Company as documented in the Balance Sheet have further been confirmed in:

- an application form (the "Application Form") executed by the Sole Shareholder and accepted by the board of directors ("conseil de gérance") of the Company, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed; this form includes a confirmation that "the Sole Shareholder has carefully reviewed the Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the Contribution is equal to eighty seven million five hundred eighty thousand two hundred and forty-seven Euros (EUR 87,580,247.-)"; and
- a report established by two managers ("gérants") of the Company confirming the same (the "Company Report").

Proof of the existence of the Contribution

Proof of the existence of the Contribution has been given by the Balance Sheet, the Company Report and the Application Form, the latter containing, among others, a declaration of the Sole Shareholder attesting of the true valuation of the Contribution.

Effective implementation of the Contribution

The Sole Shareholder, here represented as stated here above, declares, with respect to the Contribution, that:

- it is the holder of the Contribution to be contributed to the Company;
- the Contribution will be effective from a Luxembourg point of view from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares;
- the Sole Shareholder has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said Contribution in order to duly formalise the Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Board of managers ("conseil de gérance") of the Company's intervention

Thereupon intervenes the board of managers ("conseil de gérance") of the Company (the "Board of Managers"), here represented by Mrs David Remy, prenamed, duly empowered by board resolutions dated as of 22 February 2011.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Board of Managers of the here above described Contribution, the Board of Managers expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Contribution by the Sole Shareholder, and confirms the validity of the subscription and payment of the New Shares, as documented by the Application Form.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total number of Shares	Share capital in EUR
MTC Gas Luxembourg Holdings S.à r.l.	12,600	12,600
TOTAL:	12,600	12,600

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise the board of managers of the Company to distribute from time to time the amount of said premium account to the Shareholder(s) within the limits set forth by Law and the Company's Articles.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decides to amend article 5 of the Articles of Association so as to reflect the taken decisions, which shall be read as follows:

“ **5. Share capital.** The Company’s corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares (hereafter referred to as the «Shares») in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s) and can be distributed from time to time upon decision of the Board of Managers.”

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he/she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-trois février,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand - Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

MTC Gas Luxembourg Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.535, ayant le capital social de €12.500 (l’«Associé Unique»), dûment représentée par David Remy, employé, résidant professionnellement au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L’Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu’il établisse que:

- MTC Gas Transport Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 141 203, et ayant un capital de EUR 12.500 (la «Société»), constituée en vertu d’un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 1^{er} août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2281 du 18 septembre 2008, et

- les statuts de la Société ont été modifiés une fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 231 du 4 février 2011. (les «Statuts»).

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant les douze mille cinq-cents (12.500) parts sociales représentant l’intégralité du capital social de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de cent Euros (100,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) à douze mille six cents Euros (12.600,- EUR) par l’émission de cent (100) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées par apport en nature, assorties d’une prime d’émission d’un montant de quatre-vingt sept millions cinq cent quatre-vingt mille cent quarante sept Euros (87.580.147,- EUR).

Intervention de l'Associé Unique - Souscription - Libération - Description de l'Apport

L'Associé Unique, ici représenté par Mr David Remy, précité ci-dessus, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales avec prime d'émission et procéder à leur libération intégrale au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de quatre-vingt sept millions cinq cent quatre-vingt mille deux cent quarante sept Euros (87.580.247,- EUR) détenue par l'Associé Unique contre la Société (l'«Apport») tel que décrit dans le bilan de la Société daté du 21 février 2011 (le «Bilan») et signé conjointement par un Gérant A et un Gérant B, lequel restera ci-annexé.

Evaluation

La valeur totale nette de l'Apport est estimée à quatre-vingt sept millions cinq cent quatre-vingt mille deux cent quarante sept Euros (87.580.247,- EUR) cent euros (EUR 100.-) ont été alloués au compte du capital social, le solde de quatre-vingt sept millions cinq cent quatre-vingt mille cent quarante sept Euros (87.580.147,- EUR) étant alloué au compte de prime d'émission.

Documents établissant la propriété et la valeur de l'Apport

La description et l'évaluation de l'Apport apporté à la Société telles que documentées dans le Bilan ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la «Lettre d'Application») signée par l'Associé Unique et acceptée par le conseil de gérance de la Société; une copie de laquelle a été signée par la partie comparante afin d'être enregistrée avec le présent acte; cette lettre contient une confirmation que «l'Associé Unique a revu avec attention l'Apport, a estimé la valeur de cet élément et a conclu que la valeur nette de l'Apport est égal à quatre-vingt sept millions cinq cent quatre-vingt mille deux cent quarante sept Euros (87.580.247,- EUR)»; et

- un rapport établi par deux gérants de la Société confirmant les mêmes déclarations (le «Rapport de la Société»).

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée par le Bilan, le Rapport de la Société et la Lettre d'Application, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de l'Associé Unique attestant de la valeur réelle de l'Apport.

Réalisation effective de l'Apport

L'Associé Unique, ici représenté comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport, que:

- il est le titulaire de l'Apport devant être apporté à la Société;
 - l'Apport sera effectif d'un point de vue luxembourgeois à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales;
 - l'Associé Unique a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport;
- et
- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit Luxembourgeois suite à l'Apport seront accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport en nature afin de formaliser dûment l'Apport vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

Intervention du conseil de gérance de la Société

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»), ici représenté par Monsieur David Remy, prénommé, dûment habilitée en vertu des résolutions prises par le conseil de gérance le 22 février 2011.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de Conseil de Gérance à raison de l'Apport, le Conseil de Gérance a marqué expressément son accord sur la description de l'Apport, sur son évaluation, sur le transfert effectif de l'Apport par l'Associé Unique, et confirme la validité des souscriptions et libération des Nouvelles Parts Sociales, telles que documentées par la Lettre d'Application.

Suite à l'augmentation de capital de la Société telle que décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé Unique	Nombre total de Parts Sociales	Capital social en EUR
MTC Gas Luxembourg Holdings S.à r.l.	12.600	12.600
TOTAL:	12.600	12.600

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le conseil de gérance de la Société de distribuer de temps en temps le montant dudit compte de prime d'émission aux Associés dans les conditions prévues par la Loi et les Statuts.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **5. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille six cents Euros (12.600,- EUR), représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de un Euro (1,- EUR) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'(des) Associé(s) et peut être distribué de temps en temps sur décision du Conseil de Gérance de la Société.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ six mille huit cents euros (€ 6.800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte

Signé: Remy, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} mars 2011. Relation: EAC/2011/2773. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051104/220.

(110057459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

APN Property Holdings (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.680.300,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 108.961.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054199/10.

(110060811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Hansa Private Equity Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.021.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 3 février 2011 que:

1. La démission de Monsieur Peeter PIHO, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 30 janvier 2011;
2. Ont été nommés, en tant que gérants de la Société, avec effet au 15 février 2011 et ce jusqu'au 30 juin 2011:
 - a. Monsieur Jean-Marie Biello, né à Villerupt (France) le 19 avril 1957, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, 2310 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et
 - b. Madame Sille PETTAL, née le 25 mars 1984 à Eesti (Estonie), résidant professionnellement au 8 Liivalaia, 10118 Tallinn (Estonie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057167/19.

(110064742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

EP Megaron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.900.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée ordinaire de la Société en date du 19 Avril 2011 que la société Aviva Investors Properties Europe S.A. ayant son siège au 34, Avenue de La Liberté, L-1930, Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B140875, a été nommée au poste d'administrateur de la Société avec effet au 2 Mars 2011.

Et il résulte des dites résolutions que Monsieur Mark Phillips a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 2 Mars 2011.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 19 Avril 2011.

Référence de publication: 2011054706/15.

(110061566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

APN Property Holdings (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.582.500,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 109.587.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054200/10.

(110060810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

APN Property Holdings (No. 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 109.675.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054201/10.

(110060809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Sedlen Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.933.

—
Veuillez prendre note que le nom et l'adresse de l'associé est désormais:

Fortress International Fund, Sub-Fund of LFP Prime SICAV - SIF S.A.

11, boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011061986/16.

(110068831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.
